



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étudiants

Question écrite n° 80143

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur les possibilités offertes aux jeunes issus de l'enseignement supérieur et plus particulièrement aux élèves ingénieurs d'effectuer des stages rémunérés dans l'armée française. Ces stages inclus dans leur cursus pourraient leur permettre de découvrir les spécificités technologiques des armées et, ainsi, les décider à s'engager dans une carrière militaire.

Texte de la réponse

Le ministère de la défense offre chaque année de nombreux stages rémunérés, destinés aux étudiants de moins de vingt-sept ans, d'un niveau d'études allant du baccalauréat à bac + 6. Les stages sont proposés par la commission armées-jeunesse, chargée de la mise en oeuvre de ce dispositif exclusivement destiné à répondre aux besoins du ministère de la défense. Ils sont ouverts aux élèves ingénieurs répondant aux conditions précitées, à l'exception des étudiants des grandes écoles militaires sous tutelle de la délégation générale pour l'armement (DGA). Telles que l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de constructions aéronautiques, l'Ecole nationale supérieure de techniques avancées et l'Ecole nationale supérieure de l'aéronautique et de l'espace. Les stages « armées-jeunesse », dont 450 sont proposés pour 2006 au sein des forces armées et des services du ministère de la défense, ont pour objectifs d'offrir une expérience professionnelle aux étudiants ainsi que de mieux faire connaître le secteur de la défense et ses missions. Ils permettent également aux armées et aux établissements de la DGA d'apprécier les compétences des stagiaires dans la perspective d'un éventuel recrutement. La liste des stages est consultable chaque année à partir du mois de novembre, notamment sur le site internet du ministère de la défense. La sélection des étudiants est réalisée par les tuteurs de stages, après examen de tous les dossiers de candidatures

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80143

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11173

Réponse publiée le : 17 janvier 2006, page 496